

PAR COURRIEL :

Laval, le 2 novembre 2015

Objet : Demande d'accès concernant les suivis du CA Remblayage d'un marais pour le projet résidentiel Condos Lumière et compensation par des travaux de valorisation écologique à Laval

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, datée du 14 octobre 2015 dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 15 août 2014, photos et cartes, 4 pages
2. Rapport d'inspection du 23 avril 2014, photos et cartes, 8 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

IF/if

Isabelle Falardeau

Répondante régionale de l'accès aux documents

p.j.

1 Identification

Date de l'inspection : 2014-08-15	Heure d'arrivée : 9 h 13	Heure de départ : 10 h 00
Inspecteur : Cindy St-Hilaire	Accompagné de :	

N° intervention : 300880858	Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement
N° gestion documentaire : 7430-13-01-01411-00	N° du rapport d'inspection : 401167404
N° demande : 200355771	Type de demande : Document officiel
But de l'inspection : S'assurer que les travaux sont conformes aux exigences du CA délivré	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : 9136-2764 Québec inc.	
Nom usuel du lieu : les condos Lumières	
N° du lieu : X2139197	Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune
Localisation du lieu inspecté : Cadastre du Québec : 5030404	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,570878600000:-73,775298140000	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
9136-2764 Québec inc.	propriétaire	8000, boulevard Langelier Bureau 808 Montréal (Québec) H1P 3K2	Y2044527

Conditions météo
pluie

Personnes rencontrées SO

Plainte SO

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 11	Nombre de photos annexées au rapport : 3
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Cindy St-Hilaire avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L26. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-13\sthci01\7430-13-01-01411-00\2014-08-15	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Condos Lumière
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	2	Étude géotechnique et caractérisation environnemental préliminaire ds sols (phase II)

Échantillons SO

2 Mise en contexte SO

Le 23 avril 2014, une inspection sur les lieux a été réalisée pour s'assurer que la compagnie respecte le certificat d'autorisation (CA) délivré. Le 5 mai 2014, un avis de non-conformité a été transmis pour ne pas avoir installé la barrière à sédiment au lieu indiqué dans le CA.

3 Description de l'inspection

Je me stationne devant le bureau des ventes sur le boulevard St-Elzéar. Je me présente au bureau des ventes pour indiquer que je vais faire une inspection sur les lieux.

Je me dirige derrière la construction. Je ne vois pas de barrière à sédiment (photo 1).

Il n'y a pas de machinerie sur les lieux. Les travaux extérieurs sont terminés. Les condos sont en partie occupés par des propriétaires.

Je continue vers le cours d'eau Papineau-Lavoie. Le lot 1 729 789 est présentement en construction pour un autre tour à condos. C'est le projet St-Elzéar. La barrière à sédiment que j'avais vue lors de ma dernière inspection est toujours présente. Cependant, il y a des endroits où elle est rendue inefficace car toute affaissée (photo 2).

Je pense que le projet St-Elzéar travaille dans la bande riveraine du cours d'eau Papineau-Lavoie. Cependant, c'est un projet résidentiel, la ville devra donc intervenir.

Je continue mon inspection pour la plantation du cours d'eau Papineau-Lavoie pour le dossier 7311-13-01-65005-KX.

Je prends des photos pour le condo sur le lot 1 729 789 du cadastre du Québec.

Je retourne vers ma voiture et je quitte les lieux

4 Vérification complémentaire à l'inspection

SO

Je communique avec la ville de Laval pour le projet St-Elzéar et leur informe qu'il y a des travaux dans la bande riveraine du cours d'eau Papineau-Lavoie.

Le 25 août 2014, nous recevons du **art 23-24** les résultats des sols employés pour le remblayage des milieux humides. Les données viennent des sols pour le projet Quintessence qui est l'autre côté du boulevard St-Elzéar qui a été utilisé pour remblayer le milieu sur le terrain des condos Lumière.

5 Conclusion

La barrière à sédiment n'est toujours pas présente. Cependant, les travaux ne sont pas dans la zone du cours d'eau Paineau-Lavoie. Je constate que pour le projet résidentiel du lot 1 729 789 du cadastre du Québec, ils travaillent dans la bande riveraine. J'ai transmis un courriel à la municipalité.

Le rapport de caractérisation des sols a été transmis. Cependant nous sommes toujours en attente du rapport environnemental concernant la délimitation des travaux.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés



SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention et de s'assurer de recevoir le rapport environnemental concernant la délimitation des travaux.

Rédigé par : Cindy St-Hilaire

Signature :

Date de signature : 2014-10-14

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Astrid Delmotte

Fonction : Coordonnatrice

Signature :

Date : 2014-11-03

Commentaires : OK avec recommandations

8 Photos

Photo no : 1

Fichier : DSCN1360.JPG

Description :

Zone du remblayage du milieu humide.



Photo no : 2

Fichier : DSCN1364.JPG

Description :

Barrière à sédiment sur le lot 1 729 789 pour le projet les condos St-Elzéar.



Photo no : 3

Fichier : DSCN1377.JPG

Description :

Affiche devant l'immeuble du lot 1 729 789 du cadastre du Québec.

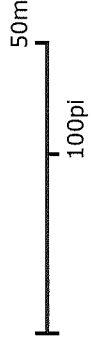


Condos Lumière

7430-13-01-01411-00



Échelle : 1 / 1 309



▲ projected 2014-04-23.shp

▲ Hydrographie BDTQ (ponctuelle)

- Barrage
- Barrage de castor
- Barrage hydroélectrique
- Cours d'eau
- Écueil
- île
- Lac
- Mare
- Rapide, Chute

▲ Hydrographie BDTQ (linéaire)

- Barrage
- Barrage de castor
- Barrage hydroélectrique
- Buse
- Canal
- Chute
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Écueil
- Rapide
- Ligne virtuelle de plan

Source(s) des données :

Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le © Gouvernement du Québec.
© Gouvernement du Québec, 2014

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques



Préparé par:
Cindy St-Hilaire
Bureau de Laval (C)
2014-11-04

RAPPORT D'INSPECTION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laval

1 Identification

Date de l'inspection : 2014-04-23

Heure d'arrivée : 9 h 35

Heure de départ : 10 h 22

Inspecteur : Cindy St-Hilaire

Accompagné de :

N° intervention : 300869121

Type d'intervention : Inspection de conformité

N° gestion documentaire : 7430-13-01-01411-00

N° du rapport d'inspection : 401127973

N° demande : 200355771

Type de demande : Document officiel

But de l'inspection : S'assurer que les travaux sont conformes aux exigences du certificat d'autorisation délivré le 20 février 2014 pour le remblayage d'un marais pour le projet résidentiel les Condos Lumière.

Lieu inspecté

Nom du lieu : 9136-2764 Québec inc.

Nom usuel du lieu :

N° du lieu : X2139197

Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune

Localisation du lieu inspecté : Lot 5 030 404 du cadastre du Québec

Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,57087860: -73,77529814

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
9136-2764 Québec inc.	Propriétaire	8000, boulevard Langelier Bureau 808 Montréal (Québec) H1P 3K2	Y2044527

Conditions météo

nuageux

Personnes rencontrées

SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
réceptionniste		

Mode d'identification

But expliqué : oui non s. o.

Mode d'identification : verbale preuve de statut

But expliqué à l'identification faite auprès de : réceptionniste

Plainte

SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 18

Nombre de photos annexées au rapport : 10

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Cindy St-Hilaire avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L26. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-13\sthci01\7430-13-01-01411-00\2014-04-23

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées

SO

Autres pièces annexées au rapport

SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	9136-2764 Québec inc. Condos Lumières
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

SO

2 Mise en contexte

SO

Le 28 novembre 2012, une collègue fait une inspection sur les lieux. Elle remarque un remblayage de milieu humide sans autorisation. Elle envoie un avis de non-conformité et une sanction administrative pécuniaire.

Le 20 février 2014, la compagnie reçoit un certificat d'autorisation pour le remblayage d'un marais pour le projet résidentiel les Condos Lumière.

3 Description de l'inspection

Je me stationne devant le bureau des ventes. Je me présente à la réception et explique le but de ma visite. La réceptionniste m'invite à faire mon inspection. Je me dirige vers le cours d'eau Papineau-Lavoie.

À l'intersection du boulevard St-Elzéar, je remarque la barrière à sédiment et la clôture temporaire. Je compte 5 érables argentés (identifiés à l'aide de l'écorce et du positionnement des bourgeons) qui semblent être plantés depuis peu de temps. Je mesure la distance entre le haut du talus et la barrière à sédiment à l'aide d'un ruban à mesurer, elle est de 3.2 m (photo 1).

Je note que le cours d'eau Papineau-Lavoie est en crue (photo 2).

Je marche en direction nord en longeant le cours d'eau. J'aperçois un émissaire. Je vois de l'eau qui s'écoule au bout de l'émissaire. Le talus est en partie affaissé où se trouve l'émissaire. La distance entre la fin d'affaissement et la barrière à sédiment mesure 1.40 m (photo 3).

Je ne descends pas dans le ravin pour mesurer avec exactitude la limite de la ligne des hautes eaux. La pente étant très abrupte je ne veux pas risquer une chute. Par conséquent, je prends les mesures le plus près à partir de la zone où le talus descend abruptement.

Je continue de longer le cours d'eau, j'aperçois des contenants en métal et en plastique. Je secoue un contenant et constate qu'il est vide. Les contenants sont dans un bac en plastique et ils sont entourés d'eau (photo 4).

Je me dirige toujours vers le nord, je remarque 3 pneus usés. Je mesure la distance entre le haut du talus et la barrière à sédiment, elle est de 2.60 m (photo 5).

Je marche jusqu'à ce que la clôture temporaire finisse. La distance de 2.80 m est mesurée entre le haut du talus et la barrière à sédiment (photo 6).

Je remarque qu'à une distance de 3 m de la fin de la clôture, du gravier est présent dans la bande riveraine. Je mesure 3.6 m entre le haut du talus et la barrière à sédiment. La hauteur de la barrière à sédiment à cet endroit est de 50 cm (photo 7).

Je continue jusqu'à la fin de la barrière à sédiment. À cet endroit la barrière à sédiment dépasse du sol à une hauteur de 28 cm. Je mesure la distance entre le haut du talus et la barrière à sédiment, elle est de 5 m (photo 8).

Je continue mon inspection en marchant dans le terrain. Je ne vois pas la présence du marais. Je note qu'une zone n'a pas été déboisée. À l'aide de mon GPS, je délimite le périmètre où il n'y a pas eu de déboisement (photo 9).

Je retourne à ma voiture et je quitte les lieux.

4 Vérification complémentaire à l'inspection

SO

Le 28 avril 2014, je consulte un analyste qui me confirme qu'il n'y a pas eu d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* délivrée pour l'émissaire qui se jette dans le cours d'eau Papineau.

L'émissaire est situé sur un lot qui n'appartient pas à l'intervenant. Le lot 5 064 068 où se situe l'émissaire appartient à l'entreprise le groupe Sopromont immobilier inc.

4 Vérification complémentaire à l'inspection

SO

Selon la figure 4 « Zone des travaux phase 1 et mesures d'atténuation » de Genivar produite le 9 décembre 2013, la barrière à sédiments doit être installée à une distance de 10m et plus du cours d'eau, soit à l'extérieur de la bande riveraine. De plus, elle doit être installée sur le lot 5 096 937 du Cadastre du Québec. Or, lors de l'inspection, la barrière à sédiments était installée sur le lot 1 729 789 du Cadastre du Québec qui appartient à un autre propriétaire et qui n'est pas visé par la construction des Condos Lumière.

5 Conclusion

9136-2764 Québec inc. ne respecte pas les conditions de son certificat d'autorisation délivré le 20 février 2014 :
- ne pas avoir installé la barrière à sédiments dans la zone prévue
Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés



SO

1	Manquement : Ne pas avoir installé la barrière à sédiments à la distance prévue dans les plans autorisés Référence légale : article 123.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement	Degré de gravité des conséquences : mineur
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication : Aucun sédiment constaté dû aux travaux et au mauvais positionnement de la barrière	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Explication : risque de nuire à la qualité de l'eau du cours d'eau Papineau-Lavoie Les conséquences sont : réversibles en tout ou en partie Explication : en plaçant les barrières à sédiment selon le certificat d'autorisation.	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur) Explication : Dans un cours d'eau, mais la superficie du milieu affecté est faible.	

Facteurs aggravants

SO

<input checked="" type="checkbox"/>	Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants : ANC le 13 décembre 2012 et SAP 19 décembre 2013.
<input type="checkbox"/>	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifiés par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :
<input type="checkbox"/>	Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.
<input type="checkbox"/>	Autre facteur aggravant à considérer :

Facteurs atténuants

SO

<input type="checkbox"/>	Le ou les manquements constatés sont fortuits ou accidentels.
<input type="checkbox"/>	Le contrevenant avait mis en place des mesures raisonnables de prévention pour protéger l'environnement et le ou les manquements sont survenus à la suite d'une défaillance ou d'un bris exceptionnels.
<input type="checkbox"/>	Le contrevenant au moment de la constatation du ou des manquements avait déjà pris des mesures pour corriger la situation, à savoir
<input checked="" type="checkbox"/>	Autre facteur atténuant à considérer : Aucun impact constaté sur le milieu

6 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : mineur

Ainsi, je recommande d'envoyer un avis de non-conformité pour l'article de loi mentionné dans la conclusion et d'envoyer une lettre à l'autre intervenant pour obtenir plus de renseignements sur l'émissaire.

Rédigé par : Cindy St-Hilaire

Date de rédaction : 2014-05-05

Signature :

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Astrid Delmotte

Fonction : Coordinatrice par intérim

Signature :

Date : 5 mai 2014

Commentaires :

Annexe - Photos

Photo no : 1

Fichier : DSCN0922.JPG

Description :

Plantation de 5 érables argentés sur la bande riveraine du cours d'eau Papineau-Lavoie près du boulevard St-Elzéar.

Photo prise en direction nord.



Photo no : 2

Fichier : DSCN0924.JPG

Description :

Cours d'eau Papineau-Lavoie à l'entrée du ponceau qui recouvre le boulevard St-Elzéar.



Photo no : 3

Fichier : DSCN0926.JPG

Description :

Émissaire se jetant dans le cours d'eau Papineau-Lavoie. J'ai observé un écoulement d'eau.



Annexe - Photos

Photo no : 4

Fichier : DSCN0927.JPG

Description :

Contenants vides dans la bande riveraine.



Photo no : 5

Fichier : DSCN0928.JPG

Description :

Pneus usés dans la bande riveraine du cours d'eau Papineau



Photo no : 6

Fichier : DSCN0930.JPG

Description :

Bande riveraine du cours d'eau Papineau-Lavoie. Prise de vue en direction sud.



Annexe - Photos

Photo no : 7

Fichier : DSCN0939.JPG

Description :

Pierre concassée dans la bande riveraine. Situé à 3 m de la fin de la clôture temporaire.



Photo no : 8

Fichier : DSCN0931.JPG

Description :

Section barrière à sédiment uniquement.

Vue prise en direction sud.



Photo no : 9

Fichier : DSCN0936.JPG

Description :

Marais remblayé.



Date de l'inspection : 2014-04-23

No de gestion documentaire : 7430-13-01-01411-00

Annexe - Photos

Photo no : 10

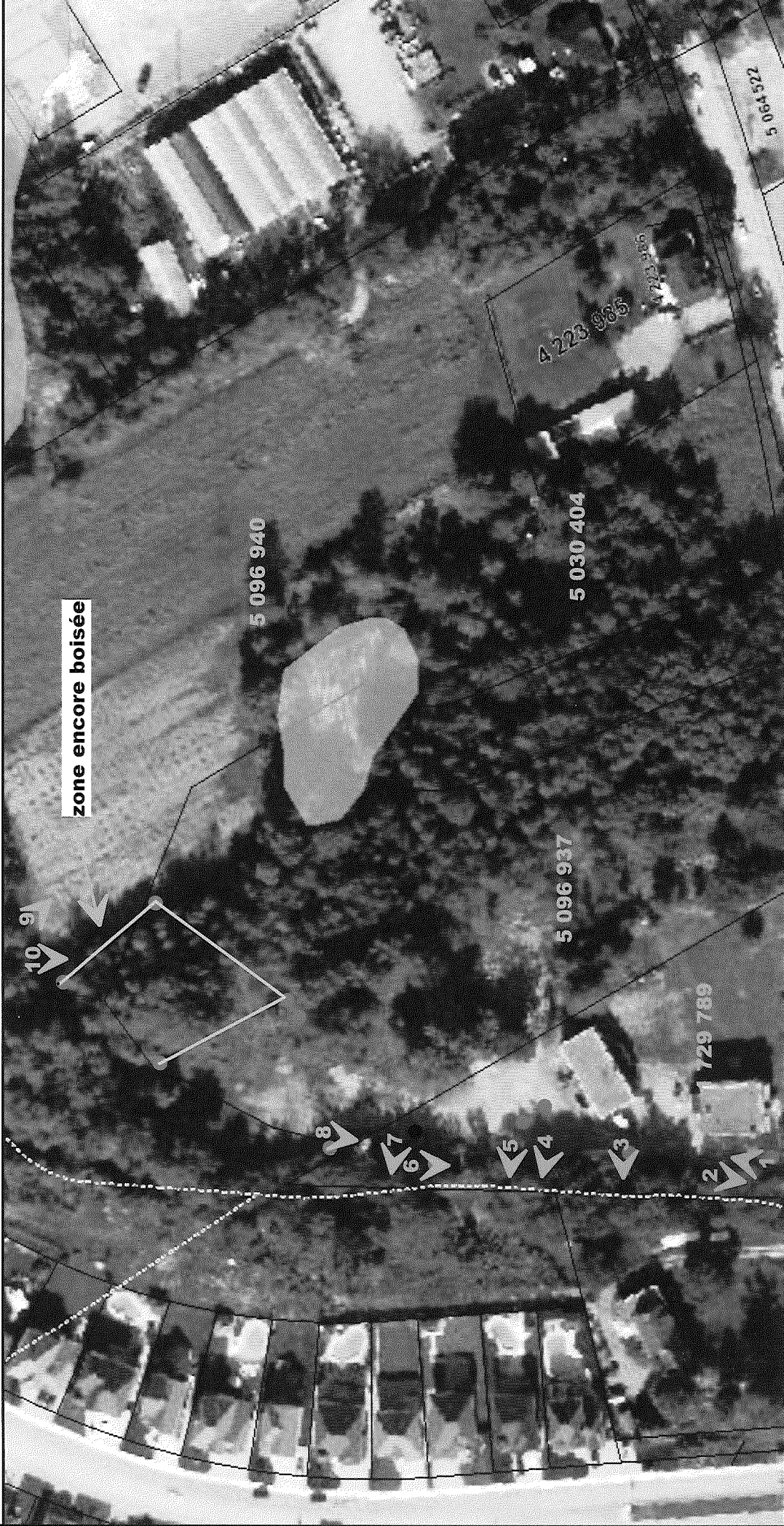
Fichier : DSCN0937.JPG

Description :

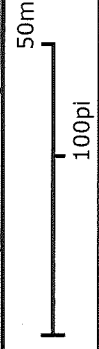
Zone non déboisée.



9136-2764 Québec inc. Condos Lumières
7430-13-01-01411-00



Échelle : 1 / 1 309



▲ projected 2014-04-23.shp

▲ Hydrographie BDTQ (ponctuelle)

- Barrage
- Barrage de castor
- Barrage hydroélectrique
- Cours d'eau
- Écueil
- île
- Lac
- Mare
- Rapide, Chute

▲ Hydrographie BDTQ (linéaire)

- Barrage
- Barrage de castor
- Barrage hydroélectrique
- Buse
- Canal
- Chute
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Écueil
- Rapide
- Ligne virtuelle de plan

Source(s) des données :

Préparé par:
Cindy St-Hilaire
Bureau de Laval (C)
2014-05-05

